

## Amiante : Maintenir ses compétences d'encadrant mixte ou cumul de fonctions Formation recyclage selon l'art. R 4412-94 alinéa 2 du Code du Travail (sous-section 4)

### Contacts pédagogique, administratif et handicap

05 49 61 20 66

[contact@ifrbpoitoucharentes.fr](mailto:contact@ifrbpoitoucharentes.fr)

### Durée

1 jour - 7:00 heures

### Tarif

250.00 € HT soit 300.00 € TTC par participant

### Public

L'employeur et toute personne cumulant les responsabilités de l'encadrement technique et de chantier dans le cadre d'interventions sur matériau amianté ou présence suspectée d'amiante.

### Pré-requis

Être âgé de plus de 18 ans.

#### Détenir une attestation de compétence\*

Encadrement de chantier amiante préalable ou de recyclage dit de sous-section 4 de moins de 3 ans.

**Détenir une attestation médicale\*** d'aptitude au poste de travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire) de moins de 2 ans. Le stagiaire devra se présenter avec les EPI de base\* (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque et une paire de gants).

**\*Indispensable à la délivrance de l'attestation de compétence. En l'absence, il ne pourra pas participer aux exercices pratiques**

### Modalité et moyens pédagogiques

Formation en présentiel.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation se fera au moyen de feuilles d'émergence, co-signées par le stagiaire et l'intervenant.

Formation à dominante pratique et illustrée par de nombreux supports digitaux (films, tutoriels, etc.).

Formation réalisée sur plateforme habilitée INRS permettant la mise en œuvre de 3 niveaux d'empoussièrement.

Remise des supports de formation constituant une première base documentaire pour le participant.

Salle de formation équipée.

### Profil de l'intervenant

Formateurs, techniciens ou ingénieurs qualifiés, disposant d'une expérience confirmée dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques.

### Informations complémentaires

### Objectif professionnel

Renouveler l'attestation de compétence " formation à la prévention des risques d'exposition à l'amiante " (obligatoire pour intervenir dans des situations présentant un risque d'exposition à l'amiante)

### Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Mettre à jour ses connaissances des opérations spécifiques pouvant libérer des fibres d'amiante
- Connaître les dernières évolutions techniques et réglementaires
- Vérifier les procédures adaptées aux interventions et un mode opératoire
- Expliquer les consignes aux opérateurs
- Réagir face aux situations anormales

### Contenu

- Caractéristiques, propriétés de l'amiante et effets sur la santé
- Connaître les régions comportant des terrains amiantifères
- Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation, identification
- Produits de substitution
- Dispositif réglementaire (Code de la santé publique, Code du travail, réglementation ICPE, ADR, etc.)
- Documents exigibles lors des interventions sur des immeubles bâtis (rapports de repérages, diagnostics, NF X 46-020)
- Responsabilités pénales, administratives
- Analyse critique d'un repérage amiante et évaluation des risques
- Choix, mise en œuvre, utilisation et maintenance des équipements de protection (individuelle et collective)
- Consignes à tenir en cas de situation d'urgence et situations anormales
- Gestion des déchets (emballage, marquage, transport, élimination, etc.)
- Contrôles sur chantier (mesures d'empoussièrement, dépression, étanchéité, rejets d'effluents, etc.)
- Documents de chantier (traçabilité, BSDA, fiches d'expositions, etc.)

### Critères et modalités d'évaluation

Attestation de compétence si réussite aux évaluations théoriques (QCM de validation) et pratiques

**Attestation de compétence valide 3 ans.**

En cours et/ou en fin de formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs opérationnels à l'aide d'un questionnaire

